

Monsieur le Gardes des Sceaux,  
Monsieur le Directeur des services de greffe judiciaires,  
Madame, Monsieur, les Chefs de Cour,  
Madame la directrice déléguée à l'administration judiciaire près de la Cour,  
Madame, Monsieur, les Chefs de juridiction,  
Madame, la Directrice de greffe,

Mesdames, messieurs les magistrats du tribunal judiciaire de Mamoudzou,  
Chers collègues,

A Mamoudzou, le 28/02/2025

**Objet :** lettre ouverte des greffiers, fonctionnaires, contractuels et partenaires du tribunal judiciaire de Mamoudzou

Par la présente et après concertation ce jour des greffiers, puis avec les agents et fonctionnaires de la juridiction du tribunal judiciaire de Mamoudzou, nous souhaitons porter à votre connaissance les problématiques suivantes et nous vous demandons de bien-vouloir les solutionner en urgence.

## **1 – Effectif**

Si la juridiction est encore aujourd’hui en « capacité » de fonctionner, cela est uniquement dû à l’engagement et à la conscience professionnelle du personnel contractuel, des fonctionnaires et des magistrats.

Il est devenu « normal » de jongler d’un service à un autre, de prendre une audience au pied levé, et tout cela au mépris de la pénibilité et du manque de formation.

Cette « marche forcée », source d’erreur, d’oubli et de renvoi engendrera nécessairement un épuisement de ceux qui pour l’instant « tiennent » le navire.

Le personnel placé a été rapatrié à la Réunion immédiatement après le cyclone et, faute de logement et vu les conditions de vie indignes sur Mayotte, il serait pour le moment impossible de dépêcher des greffiers placés pour renforcer les troupes.

Quid des magistrats, fonctionnaires et contractuels vivant au quotidien dans ces conditions ?

L’« indigne » est-il acceptable pour nous ?

## **2 – Les locaux**

Aujourd’hui, sur les 3 bâtiments de la juridiction, seul un est fonctionnel.

Cette « marche forcée » nous oblige à travailler pour certains dans un local de 25m<sup>2</sup> à 6 ou plus.

Des solutions sont envisagées et même actées (bureaux loués à 15mn du tribunal), mais aucune visibilité sur une vraie juridiction, pour le moment, nous avons l’impression d’un « rafistolage ».

Cette semaine, les agents du JAF ont travaillé les pieds dans l’eau...le SAUJ également et cela depuis plusieurs années.

Que dire de nos 2 salles d’audiences ?

Pas de climatisation ou dysfonctionnelles... Travailler sous 32°/34° avec la robe, pas de problème, car nous sommes « résilients », sans ajouter le bruit et le matériel... « obsolètes/ vétustes » de ses dernières.

Devons-nous continuer à travailler dans ces conditions et, si oui, pendant encore combien de temps ?

A quand une cité judiciaire sur le département ?

### **3 - L'hygiène**

Est-il normal d'acheter et d'emmener soi-même son savon et son papier toilettes ?

Est-il normal de ne pas pouvoir se laver les mains car notre citerne n'est pas remplie ?

Nous vivons dans des rues jonchées de déchets et avec une odeur de « corps humains en décomposition ».

Nous avons de l'eau chez nous pour nous laver, laver nos vêtements 36 heures sur 72h.

Est-ce normal de partager nos bureaux avec des blattes et rats?

### **4 – sécurité**

Depuis le début de l'année, au moins 3 agents ont été victime d'agression, de vol...

Cela ne prend pas en compte l'année dernière...

Aujourd'hui, les magistrats, contractuels et fonctionnaires vivent dans un des départements les plus criminogènes et dangereux de France.

Nous souhaitons une solution pour assurer notre sécurité pour aller et repartir de la juridiction, et cela encore plus en cas d'horaires tardives.

Paris et Bobigny ont réussi, pourquoi pas nous ?

### **5 – repas**

La juridiction ne dispose plus de salle de repas, nous devons continuer à manger sur nos propres bureaux.

Devons-nous continuer dans ces conditions, pouvons-nous « couper » de notre emploi sur la pause méridienne ?

Nous avons l'impression qu'il n'existe aucun budget de QVT affecté à la juridiction.

En effet, les micro-ondes cafetières sont achetés avec nos propres deniers.

### **6 – primes**

Enseignants, policiers, infirmiers, douaniers et agents divers... Chaque ministère a octroyé une prime spécifique au cyclone Chido.

Pour nous, RIEN

L'aide octroyée par la fondation d'Aguesseau n'est qu'une aide qui dédommage des pertes matérielles des agents et tout le monde n'a pas pu en bénéficier.

A quand une prime spécifique pour l'ensemble des agents de la juridiction ?

## 7 – Aide au logement

Seul le personnel de métropole bénéficie d'un remboursement partiel du loyer.  
Pourquoi les agents Mahorais ne peuvent-ils pas bénéficier de cette aide également ?

Pourquoi cette différence de traitement ?

## 8 – transport

L'île est petite, mais nous n'avons rien à envier aux embouteillages parisiens.  
Il n'est pas rare de passer 2-3 ou même 4heures à rejoindre le tribunal ou à rentrer chez soi.  
Cela influe nécessairement sur la santé, la vie et le travail des agents.  
La solution est simple, écologique... et déjà mise en place par plusieurs administrations.  
Son nom : des navettes.

Pourquoi pas passer un partenariat avec une autre administration pour les agents habitant dans le nord, le centre et le sud de l'île ?

## 9 – Visite et soutien du GDS à la juridiction.

Par courrier daté du 03/01/25... reçu sur nos courriels le 20/01/2025 (soit plus d'un mois après le cyclone, lenteur du réseau sûrement), Monsieur le Garde des Sceaux nous adresse son soutien.  
Avant le 20/01/2025, rien... Depuis le 20/01/2025, rien.  
Une visite de la juridiction pour se rendre compte de nos problématiques et apporter son soutien est-elle envisageable ?  
Monsieur le Président de la République française l'a fait, Monsieur le Premier Ministre également, beaucoup d'autres ministres également...  
Personne pour venir voir notre tribunal.  
Personne pour passer quelques jours à l'hôtel « la Colombes » avec les agents et découvrir nos conditions de travail et de vie.

## 10 – audiences « fantômes »

Malgré le cyclone, qui a entraîné la perte d'un nombre encore indéfini mais certainement très élevé de dossiers de procédures civiles, il a été décidé de tenir les audiences avec des dossiers « fantômes » concernant la procédure orale.

Quid des diligences de greffe dans des services déjà en souffrance ?

Pourquoi ne pas avoir annulé et reporté le temps de reconstituer les dossiers ?

## 11 – la prime de « vie chère »

Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements ainsi qu'une révision concernant la disparité de traitement (prime « vie chère ») entre l'île de la Réunion et Mayotte, en ce qui concerne l'augmentation des rémunérations.

Étant donné que le coût de la vie est plus élevé à Mayotte qu'à la Réunion, il est manifeste qu'il existe une inégalité de traitement entre nos deux îles sur des problématiques analogues (40% pour 53%).

Le seul produit moins coûteux sur notre île est la vanille.

Cependant, nous ne pouvons pas nous alimenter uniquement avec de la vanille.

**Par la présente, nous vous annonçons qu'à défaut de réponse et de solution rapide à nos questions cela fait trop longtemps que nous entendons des promesses d'amélioration sans aucune avancée), l'ensemble des greffiers, S.A., adjoints et contractuels signataires sera gréviste à compter du 03/03/2025, chaque lundi une semaine sur deux.**

**Nous invitons chaque lecteur (magistrat, directeur de greffe, greffier, secrétaire administratif, adjoint) à se joindre à nous lors de ces mouvements devant juridiction le 03/03/2025 à compter de 07h00.**

Cordialement,

Les agents signataires